

Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Médecins, infirmières des urgences et des unités de soins, personnel de l'admission et coordonnateurs d'activités

DATE : Le 21 juillet 2020

OBJET : Modification du dépistage COVID-19 pour les usagers admis

Les usagers sans symptômes compatibles de la COVID-19 admis ou qui seront admis dans les 48 prochaines heures dans les unités de soins aigus, notamment aux unités de soins intensifs-intermédiaires, chirurgie, médecine (incluant la gériatrie), pédiatrie, psychiatrie ou obstétrique **devront subir un test de dépistage de la COVID-19.**

Les usagers admis, en provenance de l'urgence, seront dépistés à l'urgence dès que l'admission est confirmée. Un usager ne requiert pas d'isolement s'il ne présente pas de symptôme et qu'il n'a pas été identifié comme contact d'un cas confirmé de COVID-19 (donc usager vert). L'usager est admis en zone verte. Le code de dépistage est M8.

Cependant, **si l'usager présente des symptômes compatibles de la COVID-19, il est important d'inscrire M1 afin de bénéficier du test rapide.** L'usager est admis en zone jaune et y demeure jusqu'à libération par le médecin après analyse des résultats. Selon l'achalandage et les ressources disponibles, garder l'usager à l'urgence jusqu'à l'obtention du résultat.

Les usager admis ne transigeant pas par l'urgence (domicile, secteur ambulatoire, autres centres hospitaliers etc...) seront dépistés à leurs arrivées sur l'unité de soins qui les accueille. Nous rappelons que si l'usager présente des symptômes il doit être dépisté selon M1 ainsi que s'il a été identifié comme un contact d'un cas confirmé.

Les usagers qui doivent se faire opérer en urgence (provenance de clinique externe, d'hospitalisation plus de 48 heures ou urgence) doivent se faire dépister, mais il n'est pas nécessaire d'attendre le résultat du test pour opérer.

Les femmes enceintes qui se présentent pour accoucher seront dépistées dès que possible sur l'unité.

Important :

Il ne faut pas dépister les personnes rétablies dans les trois derniers mois suivant le test positif.

Si l'usager admis est déjà positif, vous devez demander une évaluation par le médecin. Celui-ci pourra évaluer s'il est pertinent de faire des tests pour lever l'isolement de l'usager.

« Signature autorisée »

Liliane Bernier, directrice

Direction des soins infirmiers

Contenu et diffusion approuvés par : Isabelle Barrette, directrice générale adjointe